

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 novembre 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES RÈGLEMENTS S'APPLIQUANT AUX ALLOCATIONS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, étant donné que chaque Canadien qui s'est enrôlé volontairement durant la Première Grande Guerre et la Deuxième Grande Guerre a effectivement offert sa vie pour le pays et comme tous les hommes et femmes étaient postés selon les instructions du gouvernement, le soldat, le marin ou l'aviateur ne pouvant choisir l'endroit où il servirait, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Qu'on modifie les règlements du ministère des Anciens combattants actuellement en vigueur stipulant que seuls ceux qui se sont trouvés effectivement dans une zone de combat à l'étranger ont droit aux allocations des anciens combattants et qu'on étudie équitablement toutes les demandes des anciens combattants sans tenir compte de l'endroit où ils ont servi.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, le récent budget du ministre des Finances (M. MacEachen) a ébranlé dans leurs fondations les projets que les Canadiens avaient élaborés en vue d'assurer pour toujours la sécurité financière de leur famille. L'année dernière, 85 p. 100 des familles canadiennes qui ont acheté des polices d'assurance sur la vie touchaient un revenu brut de moins de \$25,000 par année. Voici maintenant que selon les chiffres des compagnies d'assurance, le nouveau budget devrait entraîner la mise à pied de 20,000 de leurs employés à travers le Canada jusqu'à 4,000 d'entre eux dans la seule région de Kitchener-Waterloo. Je propose donc, avec l'appui du député de Rosedale (M. Crombie):

Que le ministre agisse dans le même sens qu'hier en renonçant à s'en prendre aux Canadiens moyens qui tiennent à se protéger contre les aléas de l'avenir, et

qu'il ordonne aux fonctionnaires de mettre de l'ordre dans le chaos que son budget a déchainé dans le monde des assurances au Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—ON DEMANDE LA LIBÉRATION DU PATRIOTE
UKRAINIEN, DANYLO SHUMUK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma motion concerne la triste situation de Danylo Shumuk, patriote ukrainien de 68 ans, qui est emprisonné en Union soviétique depuis de nombreuses années. Sa santé est chancelante, et nous apprenons maintenant qu'il sera envoyé en exil interne pour les cinq dernières années de sa peine. Étant donné que M. Shumuk a beaucoup de parents au Canada qui seraient heureux de l'accueillir, je propose, appuyé par le député de Guelph (M. Schroder):

Que la Chambre demande instamment aux autorités soviétiques de reconsidérer leur intention d'envoyer Danylo Shumuk en exil intérieur et, en raison de sa santé défaillante, de le libérer et lui permettre de rejoindre des parents au Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LES SERVICES DE TRAVERSIER INTERPROVINCIAUX—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité qui intéressera sûrement le ministre des Transports (M. Pepin). Étant donné que le gouvernement fédéral s'apprête à abandonner la responsabilité qui lui incombe de relier les provinces de l'Atlantique par transport maritime, en commençant par réduire de 50 p. 100 le service estival de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):